

**LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R.324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-63 créant l'unité mixte de recherche UMR 1124 ;

Vu la décision n° 2019-5 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1124 ;

Vu la décision n° 2024-115 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1124 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale dans sa séance du 25 janvier 2024

**DECIDENT :**

**Article 1 :** Monsieur Xavier COUMOUL est nommé directeur de l'unité mixte de recherche UMR 1124, intitulée " Toxicité Environnementale, Cibles Thérapeutiques, Signalisation Cellulaire et Biomarqueurs / Environmental Toxicity, Therapeutic Targets, Cellular Signaling and Biomarkers " du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITE**